

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Chers parents et élèves,

Bienvenue à l'école primaire des Perséides. Dans le but de favoriser un environnement sain, sécuritaire et propice aux apprentissages, nous vous présentons les principales règles de fonctionnement de notre établissement. Ces balises visent à assurer le bien-être de tous et à soutenir le parcours scolaire de votre enfant. Votre collaboration et votre engagement sont essentiels pour créer, ensemble, un climat harmonieux où chaque élève peut s'épanouir pleinement.

Nous vous remercions de votre précieuse coopération !

FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DES



Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Fonctionnement de l'école et mesures de sécurité

Table des matières

1. Visite à l'école	3
2. Stationnement et débarcadère	3
3. Circulation des élèves.....	3
4. Circulation dans la cour de l'école	4
5. Présence des élèves à l'école : absences et retards.....	4
6. Récréations.....	5
7. Service de garde	5
8. Éducation physique	5
9. Le matériel de l'élève	6
10. Procédures spéciales	6
11. Transport scolaire	7
12. Activités scolaires	7
13. Repas et collation.....	7
14. Code vestimentaire.....	8
15. Civisme à l'école (pour les élèves en complément du « Mode de vie »).....	10
16. Communication école-famille	10
17. Implication des parents.....	11
18. Conclusion.....	11

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

1. Visite à l'école

Pour assurer la sécurité de tous :

- Tous les visiteurs doivent se présenter au secrétariat, à un membre du personnel ou s'identifier à l'interphone situé à la porte principale.
- Les déplacements dans l'école sont contrôlés en tout temps afin de maintenir un environnement sécuritaire.
- Les parents ne sont pas autorisés à circuler dans les vestiaires pendant la journée scolaire. Si vous venez chercher votre enfant, vous pouvez attendre au secrétariat et nous vous l'amènerons.
- Tout départ d'un élève durant la journée doit être justifié et signalé au moins **une heure à l'avance au secrétariat**.
- En cas de changement concernant le départ de votre enfant (ex. : départ à pied, en autobus ou autre que prévu), merci d'en informer le secrétariat et le SDG avant 14 h afin d'assurer une prise en charge sécuritaire.
- Les parents dont l'enfant fréquente le service de garde (SDG) peuvent accéder au vestiaire selon l'horaire établi (6 h 45 à 8 h, 15 h 20 à 17 h 45), en utilisant la porte principale de l'école (face à la rue).

2. Stationnement et débarcadère

- Les parents peuvent utiliser le débarcadère situé entre l'école et la rue Lemieux pour venir porter leur enfant le matin ou le récupérer à la fin des classes.
- Ce secteur est prévu pour des arrêts de courte durée seulement.
- Merci de ne pas stationner dans les zones interdites, afin de garantir la sécurité des élèves et l'accès aux véhicules d'urgence.

3. Circulation des élèves

Arrivée et départ des élèves

- Le matin et le midi, les élèves doivent se présenter à l'heure prévue pour la rentrée et accéder à l'école par la cour.
- Afin d'assurer la sécurité des élèves ne fréquentant pas le SDG (car aucune surveillance), l'accès à la cour est possible à partir de 7 h 55 le matin et à 12 h 41 le midi. Il est donc important d'ajuster l'heure de départ de la maison pour les élèves marcheurs ou cyclistes afin d'éviter les arrivées trop précoces.
- Les cours débutent à 8 h et se terminent à 15 h 07 Les élèves sont priés de quitter les lieux dès la fin des classes, sans flâner, et de se diriger directement

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

vers leur domicile, car il n'y a plus de surveillance après le départ des autobus à 15 h 15.

- Lors du retour à la maison, les élèves doivent utiliser la voie publique (la rue et les trottoirs) et éviter de traverser les stationnements, les terrains privés ou commerciaux.

Retards

- Les retards doivent demeurer exceptionnels. Si un élève arrive en retard, il doit obligatoirement entrer par la porte du secrétariat et se présenter à l'accueil. Le parent doit motiver le retard.

Circulation des élèves dans l'école

- Les élèves ne peuvent entrer ni circuler dans l'école ou dans les classes sans l'autorisation d'un membre du personnel.
- La circulation dans l'école se fait dans le respect des consignes données par les adultes afin d'assurer le bon fonctionnement et la sécurité des lieux.

4. Circulation dans la cour de l'école

- Pendant les heures d'ouverture de l'école et du service de garde, il n'est pas permis d'aller jouer sur la cour pour les gens de l'extérieur, soit de 6 h 45 à 17 h 45. Pendant ces heures, l'utilisation de la cour est réservée exclusivement aux élèves de l'école et au SDG.
- Les véhicules à moteur et les bicyclettes sont strictement interdits en tout temps sur la cour de récréation, pour des raisons de sécurité.
- Les élèves qui se rendent à l'école à vélo doivent le stationner à l'endroit désigné et ne pas bloquer les portes d'accès.



5. Présence des élèves à l'école : absences et retards

- Conformément à la loi, la fréquentation scolaire est obligatoire pour tous les élèves.
- La ponctualité est essentielle pour bien amorcer la journée et favoriser un climat d'apprentissage efficace.



En cas d'absence ou de retard :

- Veuillez informer l'école avant 8 h, en privilégiant le portail Mozaïk ou en contactant le secrétariat par téléphone (418-887-3317 poste 8900).

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

- Pour les absences prévues (ex. : rendez-vous médical), merci de nous en aviser à l'avance, de préférence via le portail Mozaïk.

Suivi des absences :

- Les absences non motivées ou les retards fréquents seront signalés à la direction, qui procédera à un suivi auprès des parents afin d'assurer la régularité de la fréquentation scolaire.

6. Récréations

- Le mode de vie de l'école s'applique également pendant les périodes de récréation. Le respect des autres, la sécurité et la bienveillance demeurent essentiels en tout temps.
- Les récréations sont des moments importants pour permettre aux élèves de bouger, socialiser et prendre l'air.
- Il est très rare qu'un élève soit autorisé à rester à l'intérieur pendant la récréation. Si un enfant est trop malade pour aller dehors, il est préférable qu'il reste à la maison afin de se reposer et récupérer pleinement.

7. Service de garde

- Pour connaître l'ensemble des règles et modalités, veuillez consulter le document des **règles de fonctionnement du service de garde de l'école des Perséides**.
- Si un parent est absent ou en retard pour venir chercher son enfant à la fin des classes, l'élève sera dirigé automatiquement au service de garde. Des frais seront alors facturés.
- En cas de changement concernant la fréquentation de votre enfant (ex. : heure du dîner, départ à pied, en autobus ou autre que prévu), merci d'en informer le SDG une heure à l'avance afin d'assurer une prise en charge sécuritaire.

8. Éducation physique

- Les vêtements d'éducation physique doivent être rangés dans un sac en tissu clairement identifié.
- Le port d'espadrilles est obligatoire pour tous les élèves, afin d'assurer la sécurité et la participation aux activités (semelles ne laissant pas de traces).

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Tenue requise :

- Maternelle 4 ans : pas de changement de vêtements
- Maternelle 5 ans à 6e année : les élèves doivent avoir un t-shirt, ainsi qu'un pantalon de sport ou un short, comme vêtement de rechange.
- Tous les élèves doivent se changer au début et à la fin de chaque période d'éducation physique pour des raisons d'hygiène.
- En cas d'incapacité à participer, un billet médical peut être requis pour justifier l'absence à un cours.
- Les cheveux longs doivent être attachés.

9. Le matériel de l'élève

- Seul le matériel scolaire est autorisé à l'école, dans la cour de récréation et au service de garde.
- Les jouets, articles de sport personnels, jeux électroniques, téléphones cellulaires et autres objets non scolaires sont interdits, sauf dans le cadre d'une activité spéciale annoncée par l'école. Nous voulons ainsi éviter les pertes, bris, vols ou conflits entre élèves.
- Le matériel scolaire demandé en début d'année doit être fourni par les parents et remplacé au besoin.
- Les objets personnels de valeur sont fortement déconseillés (ex. bijoux ou autres).
- L'école ne peut être tenue responsable des objets perdus ou endommagés.

10. Procédures spéciales

En cas de maladie ou d'accident

- Si un élève est malade ou subit un accident important durant la journée, le personnel scolaire prodiguera les premiers soins et communiquera rapidement avec les parents pour qu'ils viennent le chercher.
- Si les parents sont injoignables, le contact d'urgence inscrit au dossier sera appelé.
👉 Veuillez-vous assurer que les coordonnées d'urgence sont toujours à jour.
- En cas d'accident grave nécessitant une intervention immédiate, l'école contactera les services d'urgence (ambulance) et un membre du personnel accompagnera l'élève au besoin.



Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Médicaments

- Le personnel scolaire ne peut administrer de médicaments, sans que le parent ait rempli le formulaire d'autorisation à cet effet (disponible sur demande au secrétariat).
- Tout médicament, incluant la prescription et la posologie le cas échéant, doit être remis au personnel autorisé (secrétariat et responsable du SDG).

11. Transport scolaire

- Si un élève doit se rendre à un endroit autre que son domicile après l'école, ou s'il souhaite retourner à pied exceptionnellement, une autorisation écrite et datée des parents est obligatoire.
- Aucune demande verbale de la part des enfants ne sera acceptée sans cette autorisation, afin d'assurer leur sécurité.
- Prendre note que pour les élèves prenant l'autobus, aucun changement n'est accepté (ex. nouveau passager, changement de destination, etc.).
- Il est important de prendre connaissance des règles de sécurité et de fonctionnement en lien avec le transport scolaire. Le tout vous est envoyé en début d'année. La gestion des comportements à bord des autobus est assurée par le conducteur. La direction de l'école travaille conjointement avec le transporteur au besoin.

12. Activités scolaires



- Les élèves sont tenus de participer à toutes les activités prévues dans le cadre scolaire, qu'elles soient pédagogiques, culturelles ou sportives.
- Les parents seront informés à l'avance, par courriel ou par mémo papier, de la tenue de ces activités.
- Une autorisation parentale sera demandée pour chaque sortie ayant lieu à l'extérieur du village.
- Des parents accompagnateurs peuvent être sollicités, selon les besoins et le type d'activité.

13. Repas et collation

- Dans le cadre de sa mission éducative et en cohérence avec la promotion des saines habitudes de vie, l'école encourage les élèves à manger sainement tout au long de la journée.



Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Recommandations :

- Les repas doivent être sains, équilibrés et adaptés aux besoins énergétiques des enfants.
- Les collations recommandées sont :
 - Fruits et légumes frais
 - Compote ou salade de fruits sans sucre ajouté
 - Produits laitiers
 - Eau
 - Et, de manière générale, des aliments contenant le moins de sucre possible

À éviter :

- Boissons gazeuses, croustilles, bonbons, chocolat et gomme à mâcher (sauf lors d'occasions spéciales précisées par l'école).
- Friandises ou boissons sucrées, qui nuisent à l'attention et à l'énergie des élèves.

Important :

- Les collations doivent être faciles à manger, non salissantes et respectueuses des allergies connues.
- Les allergies graves sont prises très au sérieux. Merci de respecter les consignes affichées (ex. : école sans arachides).

14. Code vestimentaire

Les élèves doivent porter une tenue propre, confortable et adaptée aux activités scolaires, en tenant compte des saisons et du climat. Le choix des vêtements doit aussi favoriser un climat respectueux et propice aux apprentissages.

Haut du corps

- Les vêtements doivent couvrir la poitrine, le ventre et les sous-vêtements.
- Les messages inscrits sur les vêtements doivent être positifs et respectueux.
- Les camisoles et vêtements à bretelles larges (type « lasagne ») sont encouragées.

Bas du corps

- Les pantalons, jupes, robes et bermudas doivent atteindre au moins le milieu de la cuisse.

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

Saison froide

- Les élèves doivent être habillés de manière appropriée pour jouer à l'extérieur :
 - Habit de neige
 - Bottes d'hiver
 - Tuque
 - Gants ou mitaines

Chaussures

- Deux paires de chaussures en tout temps, une paire de chaussures appropriée pour l'extérieur et une autre à l'usage exclusif de l'intérieur. Les élèves se changeront de chaussures lors des retours de récréations.
- Espadrilles de sport, souliers à semelles basses ou sandales qui s'attachent sont autorisés.
- Les sandales de plage (type « flip flop ») sont interdites pour des raisons de sécurité. Les chaussures de type « Crocs » ne sont pas encouragées car non sécuritaires.



Autres consignes

- Un chapeau ou une casquette peut être porté à l'extérieur seulement, et les capuchons doivent être abaissés à l'intérieur de l'école.
- Des vêtements de rechange peuvent être demandés pour certaines activités (éducation physique, sorties extérieures, etc.).
- En hiver, des vêtements chauds sont essentiels pour les sorties quotidiennes.

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

15. Civisme à l'école (pour les élèves en complément du « Mode de vie »)

À noter que cela s'applique à l'ensemble des élèves du Québec puisque c'est prescrit pour le MEQ



- ❖ Respecter l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe.
- ❖ Agir et communiquer de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé.
- ❖ Ne poser aucun acte d'intimidation ou de violence.
- ❖ Vouvoyer le personnel de l'école.
- ❖ Utiliser le titre de « madame » ou de « monsieur » pour s'adresser au personnel de l'école.
- ❖ Respecter le droit à la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux.
- ❖ Être assidu et ponctuel en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables.
- ❖ Prendre soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école.
- ❖ Respecter le code vestimentaire de l'école, le cas échéant.

16. Communication école-famille

Une communication régulière est essentielle à la réussite des élèves. Elle est assurée par différents moyens :

- Courriels
- Agenda de l'élève
- Portail numérique (ex. : Mozaïk)
- Rencontres parents-enseignants

Fonctionnement de l'École des Perséides (document pour les parents)

En cas de besoin :

- Vous pouvez contacter l'enseignant(e) de votre enfant par courriel ou téléphone.
- Il est aussi possible de demander un rendez-vous pour discuter de manière plus approfondie.



Merci de respecter les heures de travail du personnel lors de vos communications.

17. Implication des parents

La collaboration entre l'école et les familles est un levier essentiel à la réussite scolaire et au bien-être des élèves.

- L'implication des parents est précieuse et valorisée dans la vie de l'école.
- Des comités, événements et rencontres (ex. : Organisme de participation des parents - OPP, activités spéciales, etc.) sont proposés tout au long de l'année scolaire.
- L'école doit vérifier les antécédents judiciaires de tout adulte bénévole.
- Le dialogue constant et respectueux entre l'école et les familles est encouragé, car il contribue à créer un environnement éducatif, cohérent et bienveillant.

18. Conclusion

Pour toute question ou précision, n'hésitez pas à communiquer avec, le secrétariat, la responsable du SDG, l'enseignant(e) de votre enfant, la TES ou la direction. Nous vous remercions de votre collaboration et de votre confiance.

L'équipe de l'école primaire des Perséides